Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20260518-2026_37-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'ÉTRELLES

Séance du 18/05/2026

Date de la convocation
11/05/2026

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 22

A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc ou nul : 0
Suffrages exprimés : 22

L'an 2026, le 18 Mai à 20:30, le Conseil Municipal d'ÉTRELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGENDRE Annie, CADET Marie-Ghislaine, DEMARET CHAMPAGNE Manon, HASLE Abigail, NIEZ Sophie, PORTAIS Murielle, POTIER Béatrice, RICOU Élodie, ROGERG Élise, SAVATTE Stéphanie, MM : BETIN Yves, DAVENEL Stéphane, EVANNO Didier, FESSELIER Laurent, GENDRY Aymeric, GRANGER Dominique, LALOUE Didier, ROUSSELET Guy, SPETEBROOT Maurice

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : M. LAMBERT Julien à Mme SAVATTE Stéphanie
Absent(s) : M. SCHWAB Gilles

Secrétaire de séance : M. SPETEBROOT Maurice

2026-37	**Finances : Fixation du taux horaire 2025 pour les services communaux**

Dans sa délibération n°2018-34 en date du 16 Avril 2018, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en place un taux horaire des services communaux, utilisé pour des interventions à réaliser pour réparer des dégradations causées aux biens communaux (salles, voirie, espaces verts, mobiliers urbains…), ou pour refacturer du temps passés à d'autres services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- de fixer le taux horaire 2025 qui sera appliqué en 2026 des agents des services techniques à 26.57 €, et celui des services administratifs à 25.37 €.

Le Secrétaire de séance,
M. SPETEBROOT Maurice

Le Maire,
Marie-Christine MORICE

ETRELLES 35370 (Ille-et-Vilaine) R.F.